



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 30/01/2025  
Reçu en préfecture le 30/01/2025  
Publié le  
ID : 059-215904897-20250129-ARRETE\_DSIL2025-AU

Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire  
Article L 2122-22 du CGCT

DSIL 2025

-----  
Demande de subvention

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet d'installation de systèmes de vidéoprotection aux abords et en périphérie des écoles du centre, pour un montant de travaux estimé à 32 430,00 € HT

Considérant que le projet est conforme à la circulaire préfectorale du 16 décembre 2024,

**ARRETE**

**Article 1** : Pour le projet d'installation de systèmes de vidéoprotection aux abords et en périphérie des écoles du centre, une subvention au titre de la DSIL 2025 – catégorie d'opération « mise aux normes et sécurisation des équipements publics » est sollicitée avec un financement assuré comme suit :

- Montant HT de l'opération	: 32 430,00 €
- Demande DSIL : 20%	: 6 486,00 €
- Autres subventions Etat (FIPD)	: 19 458,00 €
- Autres subventions (Région)	: /
- Autofinancement : 20%	: 6 486,00 €
- Emprunt	: /

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des services de l'Etat, via la plateforme démarches simplifiées.

**Article 2** : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

**Article 3** : La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Raimbeaucourt,  
Le 29 janvier 2025

Le Maire,  
Alain MENSION